

Pour les aspects réglementaires :

Se référer au rapport de jury de l'année 2021 pour obtenir le détail de l'organisation de l'examen ou se référer aux textes qui le régissent (B0 de 2017 et B0 n° 10 de 2021). Il n'y pas eu de modifications cette année.

De la même façon, les candidats à la session 2023, gagneront à se référer aux rapports des jurys précédents qui mentionnent des erreurs à éviter. Les conseils proposés restent valables.

Les résultats chiffrés

Candidats	1 ^{er} degré				2 nd degré	Total	%
	A	D	E	F	PLP		
Admis	1	7	2	0	1	11	58 %
Refusés	0	2	1	4	1	8	42 %
Nbre total *	1	9	3	4	2	19	100%

* une candidature, non comptabilisée ici, est reportée pour cause de maladie

Cette année, nous obtenons 58 % de réussite à l'examen, ce qui constitue le meilleur taux de réussite depuis que le CAPPEI est proposé en Polynésie. Il faut signaler que parmi les 9 candidats qui avaient déjà présenté l'examen, 7 le réussissent, soit 78 % de réussite lors d'une nouvelle tentative. (Sur les 3 candidats du privé, les 2 qui réussissent l'examen l'avaient déjà tenté ultérieurement).

On doit ajouter que dans la quasi-totalité des cas, les candidats refusés, se voient valider 1 ou 2 épreuves. On ne peut donc que leur conseiller de retravailler et de représenter le CAPPEI lors de la prochaine session afin de valider les 3 épreuves de l'examen.

Pour mémoire :

En 2021, 43 % réussissaient à l'examen. Ceux qui retentaient l'examen, réussissaient à 33%. (il y avait eu 50 % de réussite dans le privé, 2 sur 4 candidats).

En 2020, 11 candidats réussissent sur les 21 candidats.

En 2019, 5 candidats réussissent sur les 6 candidats.

Résultats au CAPPEI	Réussites	Nbre de candidats	% de réussite
2019	5	16	31
2020	11	21	52
2021	10	23	43
2022	11	19	58
Sur 4 ans	37	79	47

Evolution du taux de réussite au CAPPEI depuis 2019

Globalement, les candidats réussissent mieux l'examen lorsqu'ils exercent en ULIS (parcours D).

Commentaires sur l'examen et les épreuves :

Les convocations pour les épreuves qui sont effectuées sur la messagerie électronique académique peuvent échapper à certains personnels. Le candidat veillera à s'informer de leur bonne réception auprès des équipes de direction afin d'éviter tout désagrément qui pourrait le pénaliser. Les dates sont arrêtées tôt dans l'année. Les membres du jury notent tous qu'ils restent très bien accueillis par les candidats.

Les membres du jury s'accordent pour indiquer qu'il n'y a pas de tension dans les commissions. Les avis portés par les membres du jury sur les prestations des candidats sont très majoritairement congruents.

Les échanges sont perçus par les candidats comme bienveillants. Outre le stress lié à la validation, l'examen constitue un véritable moment de formation.

Toutefois, certaines notes limites interpellent et amènent la nécessité de continuer l'accompagnement de certains candidats validés. Ce temps est d'ailleurs prévu dans les textes et mis en œuvre en Polynésie à travers la proposition des stages MIN. On peut d'ailleurs noter que les candidats CAPPEI sont retenus à 100 % par l'ASH qui sélectionne les stagiaires sur ces stages de formation continue afin de compléter leur formation.

Epreuve 1

Les séances sont préparées par les candidats avec sérieux. De très bonnes relations avec les élèves sont perçues, ce qui permet de développer un climat de classe favorable. Des écrits professionnels sont présentés et témoignent d'une volonté de présenter des outils de suivis. Néanmoins, la formalisation de ces documents doit être rédigée en vue d'une réelle opérationnalisation dans la mise en œuvre des séances et d'une réponse individualisée aux besoins de chaque élève. Les séances présentées et les réponses pédagogiques apportées doivent davantage mettre en avant le rôle de l'enseignant spécialisé sur cette épreuve. Trop souvent, on note que les candidats restent très fragiles sur des postures professionnelles d'enseignants ordinaires : des lacunes de base qui correspondent à un manque de maîtrise de l'acte pédagogique (cf. référentiel métier PE), par exemple :

- manque de lien entre les objectifs visés et les activités proposées,
- place trop importante de l'enseignant dans la séance au détriment de l'activité des élèves,
- attitude trop frontale ou trop magistrale avec un manque de différenciation, voire d'adaptation,
- manque de maîtrise des contenus, voire erreurs dans les contenus,
- manque de maîtrise de la didactique,
- échanges entre élèves quasi-inexistants,
- formulation des consignes qui manque de clarté,
- phase de synthèse ou de correction trop courte, insuffisamment explicite ou inexistante qui ne permet pas de mettre en évidence les procédures à mettre en place,
- absence d'évaluation,
- manque de verbalisation de l'activité cognitive des élèves (alors que c'est un des moyens pour reconstruire sa démarche).

Parfois, ces manques dans la conception des séances ne permettaient pas aux élèves de résoudre les problèmes proposés. Dans d'autres cas, le jury a noté une présentation assez théorique d'outils vus en formation qui ne constituait pas une réelle réponse aux besoins des élèves, d'où au final un manque d'adaptation. Il ne faut pas occulter la réflexion didactique. La prise en charge des EBEP ne se pense pas qu'en gestes professionnels. Le scénario des séances doit être pensé en amont de leur réalisation.

L'enseignant doit toujours rechercher à rendre ses élèves autonomes. Les outils d'aides nécessaires, servent dans un premier temps de guide mais doivent, de manière progressive, devenir inutiles.

Le jury attend une conduite de séance qui comporte des adaptations spécifiques en lien avec les besoins des élèves, ce qui la démarquera nettement d'une séance du champ « ordinaire ».

Les réponses des candidats aux questions posées par le jury lors de l'entretien, montrent souvent un manque de maîtrise, et pour le moins des difficultés à avoir une attitude distanciée et critique.

En revanche, le jury note cette année, une amélioration pour ce qui concerne la maîtrise de l'enseignement de la lecture par rapport aux prestations des années précédentes, pour la plupart des candidats.

Au niveau des dispositifs ULIS, la « fiche dialogue » (ou « fiche navette », « de liaison », « d'inclusion ») utilisée avec les enseignants des classes ordinaires qui accueillent les élèves en inclusion ne fonctionne pas. Ce point est relevé de manière générale, comme une faiblesse chez tous les candidats. Ce point devra particulièrement être travaillé lors des prochaines formations.

Epreuve 2

Le jury rappelle qu'il s'agit de présenter un dossier professionnel, dont le thème a été choisi par le candidat, pour lequel l'objectif est de permettre un approfondissement individuel sur une pratique liée à l'exercice dans le domaine spécialisé. Dans cette perspective, il s'attend à observer certains liens avec ce qui est observé dans la classe (traces écrites, affichages, habitudes de travail, ambiance,...), voire au niveau de l'épreuve 1.

Au regard de la thématique présentée, cette épreuve doit mettre en évidence l'évolution des compétences du candidat.

Le jury se questionne parfois sur la qualité du mémoire, tant sur la forme que sur les contenus proposés. Certains documents remis au jury ne tiennent pas compte des préconisations données en formation (nombre de pages, nombre de documents présentés, articulation entre l'observation, la théorie et la pratique,).

Le temps de présentation et d'entretien autour de la thématique choisi par le candidat doit aussi permettre au jury d'appréhender l'évolution des élèves (en terme cognitif, comportemental, social,..), mais aussi de visualiser un certain recul du candidat.

Certaines présentations orales ont manqué de préparation, ce qui a pénalisé les candidats. Parfois, elles se sont bornées à une simple redite des éléments contenus dans le dossier sans apports complémentaires.

Le dossier doit présenter des ressources fiables et récentes.

Dans les échanges, certains candidats ont des difficultés à structurer leur pensée pour synthétiser les éléments essentiels et répondre précisément aux questions posées par le jury.

Le jury a noté chez des candidats un décalage entre la qualité du dossier et celle des échanges et un manque de cohérence entre la problématique et le développement du dossier. A l'oral, on note parfois un manque d'explicitation entre les documents proposés en annexe et le corps du texte, voire un manque de maîtrise des documents utilisés.

Epreuve 3

Inscrite comme une mission à part entière du référentiel métier d'enseignant spécialisé, le rôle de personne ressource fait encore l'objet de confusion chez les candidats : « personne ressource », « formateur », « partenaire », « accompagnement, information » ? La distinction est pourtant largement faite pendant l'année, lors des regroupements, des suivis réalisés par les tuteurs et les formateurs entre formateur, personne ressource et conseiller pédagogique.

Certains candidats se mettent en difficulté en proposant une action compliquée qui s'adresse à un groupe adulte (enseignants, parents) alors que pourrait être proposée une action dans la continuité des épreuves 1 et 2 et issue directement du fonctionnement avec les élèves. L'accompagnement réalisé par le candidat au CAPPEI auprès de ses collègues pour la mise en œuvre de la fiche navette ou pour l'adaptation des évaluations seraient de bons exemples d'action « personne ressource ».

Conseils supplémentaires aux candidats

L'année de formation, qui est aussi, dans la quasi-totalité des cas en Polynésie française, la première année d'exercice dans l'ASH pour les candidats, est très dense. Aussi les stagiaires sont submergés par les informations et les outils présentés. Ils n'arrivent pas toujours encore à les trier ou les adapter à leur terrain et leur pratique. L'appui des tuteurs sur cet aspect sera à intensifier.

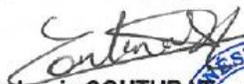
Le jury conseille de respecter l'échéancier proposé en formation pour mieux penser, rédiger, finaliser, faire relire son dossier et ainsi avoir du temps pour préparer sa présentation orale.

Effectivement, à la fin de cette année d'alternance, le jury note souvent un manque d'expérience et de pratique face aux élèves. La seconde année d'exercice permet souvent un saut qualitatif dans les prestations, si et seulement si, les candidats continuent à travailler et à se référer aux conseils, préconisations et aux contenus proposés lors de l'année de formation.

Synthèse des échanges du jury plénier du 22 juin 2022,

A Papeete, le 26 juin 2022

Le président du jury,


Pierre-Louis COUTURAY

